

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13  
FAX (1) 43.31.19.83  
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1648 - 2 janvier 1992 - 3,50 F

A l'occasion de la nouvelle année, DIAL est heureux de présenter ses meilleurs vœux à ses lecteurs

### D 1648 COLOMBIE: LES 20 ANS DU CRIC

Créé en 1971, le mouvement intitulé Conseil régional indien du Cauca (CRIC) poursuit son chemin dans l'affirmation de son identité. Au long de ces vingt années, il lui a fallu - parfois difficilement - se définir par rapport au mouvement paysan, aux différents groupes de guérilla, à la répression politique et à la politique agricole régionale et gouvernementale (cf. DIAL D 186, 207, 374, 442, 523, 588, 952, 963, 990, 1037, 1084, 1248 et 1401). Du 19 au 21 août 1991, le CRIC fêtait son 20ème anniversaire par un congrès sur le bilan de son action. L'histoire de ce mouvement illustre ce que veulent dire les Indiens d'Amérique latine quand ils parlent d'être "les acteurs de leur destin".

Le compte rendu succinct des neuf commissions de travail du congrès, publié ci-dessous, est tiré de la publication mensuelle du CRIC *Unidad Alvaro Ulcué* de septembre 1991.

Note DIAL

### RENCONTRE DE RESPONSABLES INDIENS

Les 19, 20 et 21 août de cette année, plus de deux cents Indiens de tout le département se sont réunis dans la localité de Silvia, dans l'Est du Cauca, pour procéder à l'évaluation du travail réalisé durant les vingt années de notre organisation, le Conseil régional indien du Cauca (CRIC). Ont participé à cette assemblée les conseils communaux indiens, les anciens membres du comité exécutif, les délégués des différents programmes du CRIC et les membres actuels du comité exécutif. Etaient également présents Francisco Rojas Birry et les candidats aux élections pour le Congrès et la Chambre des représentants, respectivement Anatolio Quirá Gualaña et Jesús Enrique Piffacué.

De nombreux délégués ont été d'accord pour reconnaître que la lutte n'a pas été du tout facile. Plus de 300 militants ont en effet donné leur vie dans le combat pour la terre et les revendications du programme de lutte. Aujourd'hui nos communautés se heurtent à de nombreuses difficultés; les problèmes ne sont plus ceux d'il y a vingt ans et l'organisation reste nécessaire dans chaque communauté. C'est ce qu'a indiqué un dirigeant à l'ouverture de l'assemblée.

Pour l'évaluation du travail, neuf commissions ont été mises sur pied, autant de points du programme du CRIC. Nous en présentons ici les conclusions.

#### 1. Récupérer les terres indiennes

La commission a constaté qu'aux débuts du CRIC la plupart des terres étaient aux mains des grands propriétaires, et qu'elles sont maintenant devenues des terres

indivises permettant un meilleur niveau de vie du fait qu'elles sont travaillées de façon communautaire pour une économie propre à la communauté.

Cependant un grand nombre des terres récupérées n'ont pas été légalisées. Dans certains coins les conseils communaux ont effectivement récupéré les terres, mais ils n'ont pas pu mener à bien la tâche par manque de reconnaissance légale. La forme principale de travail des terres a été celle d'entreprises et groupes communautaires. Seules de petites parcelles individuelles ont été laissées pour le potager domestique.

Il a été également constaté que l'Etat n'a contribué qu'au minimum à la solution des problèmes de la terre. C'est pourquoi il a été demandé au CRIC d'exiger de l'Etat qu'il fasse faire les écritures publiques par son conseil juridique.

## 2. Elargissement des terres indiennes

La commission estime que l'élargissement des terres indiennes n'a pas été suffisant par manque de collaboration de l'Etat et par négligence de certaines communautés dans l'obtention des titres fonciers.

L'effort d'élargissement des terres indiennes s'est soldé par des morts, des emprisonnements, des tortures, des disparitions et des harcèlements continuels à l'encontre de militants indiens. Tous ces heurts sont restés impunis par absence d'enquêtes de la part de l'Etat.

Par ailleurs, les conseils communaux sont restés en contact permanent pour un échange d'expériences. Il a été demandé au CRIC de contracter des spécialistes pour la recherche des titres des terres indiennes dans les archives de Quito.

## 3. Renforcement des conseils communaux

La commission estime que certains conseils communaux manquent de connaissance en matière d'organisation politique et culturelle. Cela vient de ce que les conseils communaux ne sont pas élus par conviction, mais seulement parce que c'est une obligation.

Il faut souligner que le CRIC, quant à lui, a renforcé les conseils communaux et les a rendus autonomes; il a proposé en effet que les dirigeants ayant travaillé à l'organisation du mouvement soient affectés à la formation, à l'éducation et à l'orientation des conseils communaux nouvellement élus chaque année.

Par ailleurs il a été constaté que, si le CRIC n'a pas été présent dans certaines communautés, c'est à cause du refus des conseils communaux eux-mêmes pour des raisons de politocailerie. Il a donc été demandé au CRIC de leur donner des orientations et d'assurer un suivi du travail des dirigeants. Pour finir, la commission a demandé que soient élaborés des plans de développement précis en fonction des besoins de chaque communauté.

## 4. Non paiement de fermage

La commission chargée de ce sujet conclut que le fermage a pratiquement disparu, ne restant plus que le problème des journaliers auquel il faut trouver une solution pratique. La commission demande donc que les conseils communaux appliquent la législation interne pour régler le problème des membres qui continuent de payer un fermage dans certaines communautés. La commission, enfin, a proposé que la jeunesse reçoive prioritairement une formation appropriée pour préparer de nouveaux dirigeants.

## 5. Faire connaître les lois indiennes et exiger leur application

La législation indienne n'est pas assez connue et elle est encore moins appliquée, conclut la commission. Celle-ci ajoute que la législation actuelle ne correspond plus aux problèmes d'aujourd'hui, raison pour laquelle il faut la modifier. La commission propose d'adapter les méthodes d'éducation et de formation des communautés indiennes, et d'actualiser cette méthodologie en y faisant participer les Indiens. Il importe, a conclu la commission, de recueillir l'expérience et l'autorité des vieux gouverneurs afin de combiner le traditionnel et l'actuel.

## 6. Défendre l'histoire, la langue et les coutumes indiennes

C'est là, en effet, la caractéristique et l'identité de chacun des groupes ethniques. C'est notre richesse que nous conservons depuis des milliers d'années. D'où la nécessité de retrouver et de renforcer nos formes de gouvernement.

Connaître l'histoire, la raffermir, ne s'obtiendra que grâce à la transmission à nos enfants de nos modes de vie et de pensée, a conclu la commission chargée de discuter ce point du programme du CRIC.

## 7. Former des instituteurs indiens pour enseigner conformément à la situation des Indiens et dans leurs langues respectives

La commission conclut que, dans les communautés organisées, des progrès ont été faits dans l'enseignement bilingue. Il faut toutefois préciser davantage le but de l'éducation indienne avec les instituteurs bilingues.

Durant ces vingt années, de nombreux instituteurs sont devenus des dirigeants de communautés, ce qui a permis de nommer des instituteurs issus de leurs rangs.

Le CRIC a négocié avec l'Etat la proposition de reconnaissance professionnelle de son programme d'éducation bilingue. Les conseils communaux doivent en conséquence présenter ensemble un plan général d'éducation bilingue conforme à leurs besoins.

Enfin, la commission constate que l'Etat n'a pas prévu de budget prévisionnel pour le financement de l'éducation indienne dans les communautés de l'ensemble du pays.

## 8. Développer les organisations économiques communautaires

Les entreprises communautaires ont renforcé les conseils communaux sur le plan économique. Les membres des communautés ont également tiré profit des potagers individuels. La commission a constaté une amélioration du niveau de vie, de l'éducation, de la formation et de l'économie. Malgré l'inexistence de règlements intérieurs du travail dans les communautés, ce qui entraîne un manque d'autonomie des conseils communaux par rapport aux entreprises, il y a eu une production de produits alimentaires à bas prix.

Enfin, la commission propose de rechercher par l'intermédiaire du gouvernement des crédits à taux réduit d'intérêts ainsi qu'une assistance technique. Par ailleurs il est proposé que les magasins communautaires et les conseils communaux apportent leur aide pour des prix plus adaptés en faveur des associés et des membres des communautés en général.

## 9. Défendre les ressources naturelles

La commission qui a étudié ce point estime que les conseils communaux doivent conscientiser leurs communautés sur la nécessité de ne pas abattre les arbres et de ne pas tuer inutilement la faune auprès des rivières, afin d'éviter une modification du climat et la pollution de la nature.

Le compagnon Juan Gregório Palechor, un des fondateurs de notre organisation qui n'a pas pu être présent pour raison de santé, nous a fait parvenir une cassette vidéo qui recueille des appréciations sur les vingt ans du CRIC. Ces préoccupations ont fait l'objet des travaux des neuf commissions d'évaluation.

Pour la clôture de l'assemblée, le président du CRIC Cristóbal Secue a déclaré: *"Nous voyons qu'il y a eu des avancées dans certaines régions. Dans d'autres, sous l'influence de politicards, d'évangélistes, de sectes, de stations radio ou de la force publique, nous constatons que nous n'avons pas bien pu profiter de ces vingt années. Nous pensons cependant que, grâce à cette évaluation, nous ferons passer les propositions dans les faits et nous chercherons des solutions aux difficultés présentes. Et d'ici quelques années, nous analyserons les résultats obtenus."*

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 375 F - Etranger 420 F - Avion Am. latine 490 F - USA-Canada-Afrique 460 F  
Directeur: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL - Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441